

**Chiffres clés | août**

**348**  
Incidents de protection rapportés

**102**  
Violences sexuelles basées sur le genre

**83**  
Violations du droit à la propriété

**78**  
Violations du droit à la vie/intégrité physique

**Chiffres clés | Cumul mars - août**

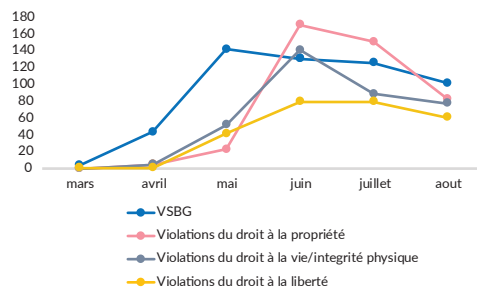
**1 671**  
Incidents de protection rapportés

**549**  
Violences sexuelles basées sur le genre

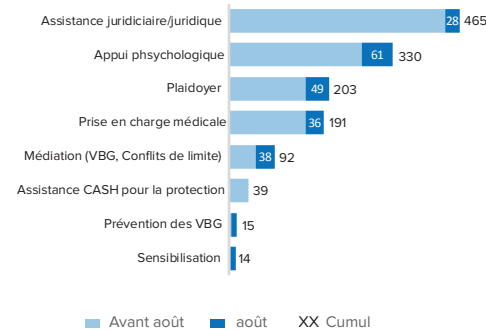
**433**  
Violations du droit à la propriété

**365**  
Violations du droit à la vie/intégrité physique

**Tendances mensuelles principales**

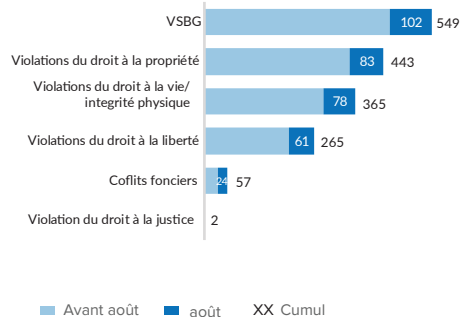


**Actions de réponse**

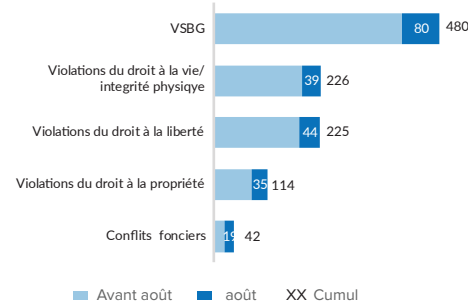


**Typologie des incidents**

**Cas rapportés**



**Cas suivis**



**20**  
Moniteurs de protection de mars à août 2019

**3**  
Provinces couvertes

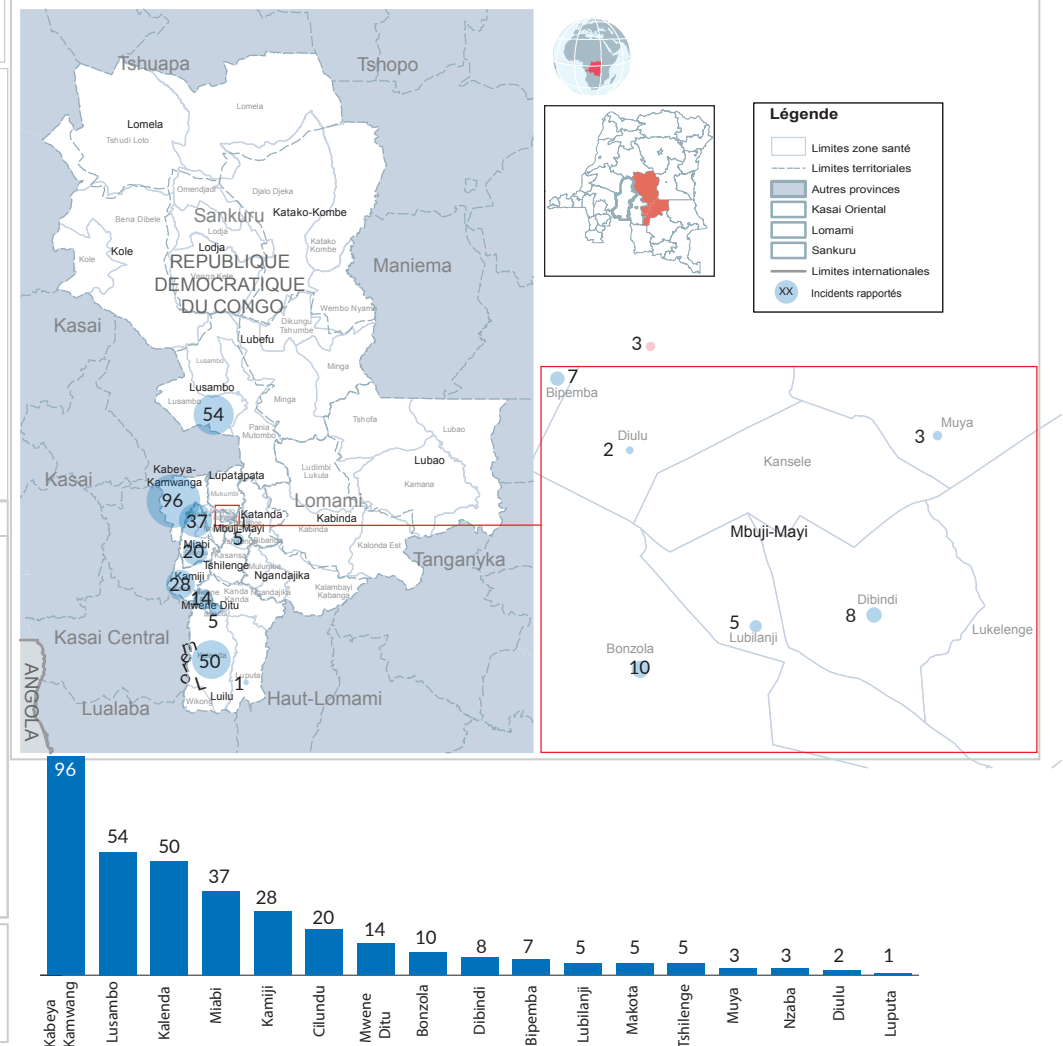
**9**  
Territoires couverts

**18**  
Zones de santé couvertes

**Tendance générale des incidents**

20 moniteurs affectés dans 9 territoires de trois provinces de Kasai Oriental, Lomami et Sankuru ont collecté et documenté 348 incidents de protection contre 460 incidents en juillet dernier. Grâce à un calme relatif observé dans les zones couvertes par le monitoring de protection, une diminution est signalée par rapport au mois précédent dans le Kasai oriental où 194 incidents ont été collectés contre 243 de juillet et dans la Lomami où 98 incidents contre 188 incidents de juillet ont été collectés. Le Sankuru, par contre, a connu une augmentation de 28 incidents en juillet à 54 incidents en août. Les VSBG avec 29% et les violations de droit à la propriété avec 24%, sont respectivement, les principales violations. Cependant, les résidents demeurent majoritairement affectés à 67% d'incidents collectés contre 55% en juillet, les retournés à 24% contre 35%, les déplacés internes à 9% contre 10% et les expulsés 0,6%. Bien que la tendance des victimes en août soit équilibrée entre les deux sexes, soit 50% hommes et 50% femmes, les adultes ont été les plus affectés (77%) que les enfants (23%). Notons que 217 cas sur 460 violations identifiés ont été suivis, soit 47,1%.

**REPARTITION DES INCIDENTS PAR ZONE DE SANTE | août**



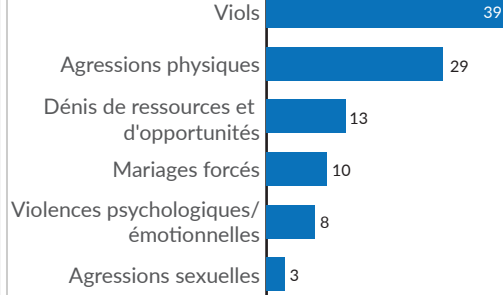
**Tendances des violations** | août

Hormis les conflits fonciers qui ont augmenté de 10 incidents, toutes les autres catégories de violations ont sensiblement baissé. Néanmoins, contrairement au mois de juillet, les VSBG sont les principales violations, malgré la diminution du nombre d'incidents par rapport au mois passé, soit 102 incidents contre 125 de juillet. Les violations du droit à la propriété ont connu une diminution importante de 151 incidents de juillet à 83 incidents en août. De même, les violations du droit à la vie/intégrité physique sont passées de 89 incidents à 78 incidents en août et les violations de droit à la liberté de 61 incidents contre 80 en juillet.

**Violation du droit à la propriété**



**VSBG**



**Tendances des VSBG** | août

29% soit 102 cas dont 39 cas de viols identifiés en août contre 125 des cas de juillet dont 63 cas de viols. Il se dégage une amélioration considérable, même comparativement au mois de juin qui avait connu 131 cas. 36 survivants dont 10 pour agressions physiques et 26 pour viols ont été référés pour la prise en charge médicale mais seulement 10 parmi les survivants de viol ont bénéficié de kits PEP contre 16 cas parce que confrontés à la rupture en kits PEP.

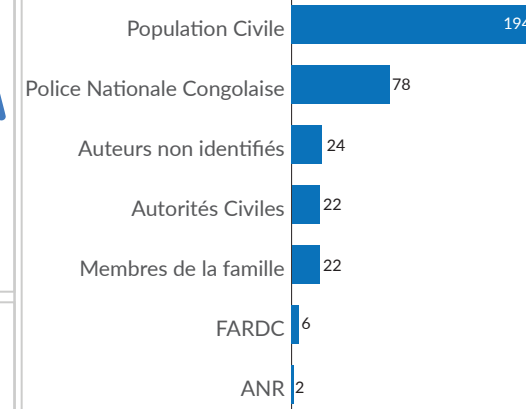
**Nombre de victimes de violations par tranche d'âge et sexe**



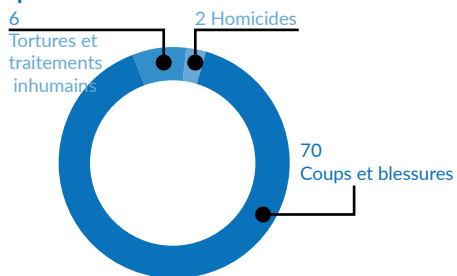
**Auteurs présumés des violations** | août

Les principaux auteurs présumés sont la population civile avec 56% contre 53% de juillet et les forces armées avec 24% contre 32,2% de juillet. Alors que la population civile est le principal auteur présumé des conflits fonciers (92%), des violations du droit à la vie et intégrité physique (86%) et des VSBG (82%), les personnes armées l'ont spécialement été pour les violations du droit à la propriété (79%).

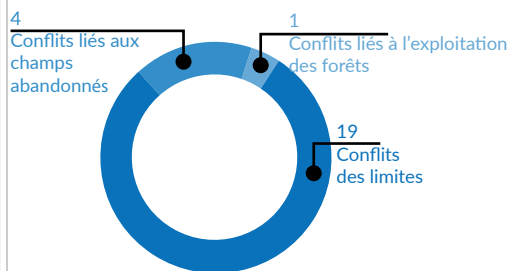
**Nombre d'incidents de protection par profil des auteurs présumés**



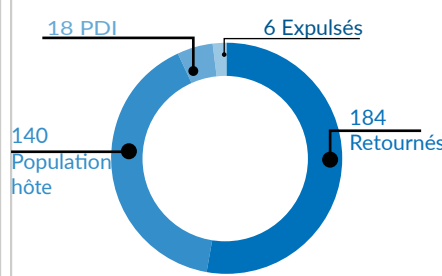
**Violation du droit à la vie et à l'intégrité physique**



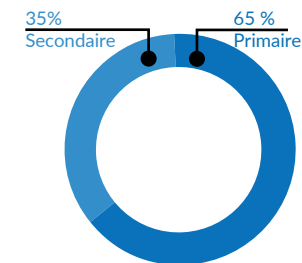
**Conflits fonciers**



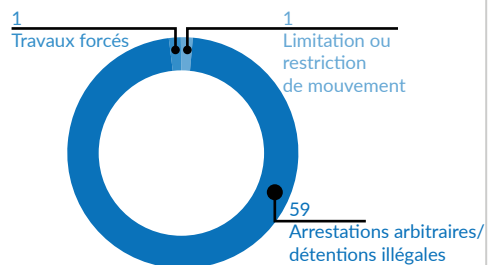
**Nombre d'incidents de protection par profil des victimes**



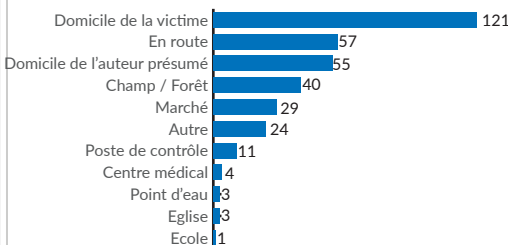
**Source de l'information**



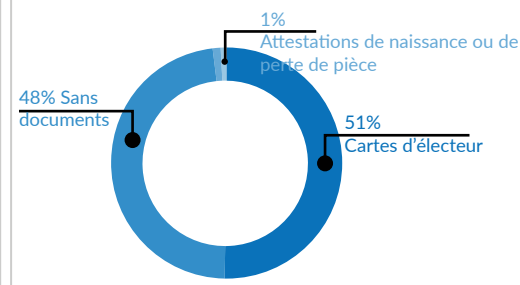
**Violation du droit à la liberté**



**Lieux des incidents**



**Documents d'identité des victimes**



FARDC : Forces Armées de la République Démocratique du Congo  
PDI : Personnes Déplacées Internes  
VSBG : Violences Sexuelles Basées sur le Genre

## Analyse de Protection

Le contexte sécuritaire dans les provinces du Kasaï Oriental, de la Lomami et du Sankuru est resté marqué par un calme relatif dans les zones couvertes par les activités de monitoring de protection et par le déploiement des militaires FARDC au Sankuru depuis juin dans le contexte de tensions qui entouraient l'organisation de l'élection du gouverneur.

Cependant, l'environnement général de protection est demeuré préoccupant, nonobstant la baisse du nombre des violations par rapport à celui du mois précédent. On note 348 incidents de protection collectés et documentés avec une prédominance de violences sexuelles et basées sur le genre, attribuées principalement à la population civile.

En effet, l'influence des coutumes locales et la consommation abusive des boissons fortement alcoolisées et autres stupéfiants seraient à la base des cas de la majorité des cas VSBG. Cela explique aussi la responsabilité majeure de la population civile pour les incidents, notamment les VSBG. L'arrangement à l'amiable entre familles impliqué dans un dossier de viol, conduit plus souvent au versement de la dote et à la conclusion du mariage précocé.

D'autres violations ont également été répertoriées. Il s'agit des violations du droit à la propriété, à la vie et à l'intégrité physique, à la liberté et les conflits fonciers.

Il a été constaté au cours de ce mois que plusieurs cas d'attaques se sont perpétrés dans des endroits isolés pour extorquer les biens des personnes. A cela se sont ajoutées les taxes illégales attribuées aux autorités locales et personnes armées infligées aux marchands de passage avec leurs vélos, et parfois, sur le marché sans qu'aucune quittance ne soit délivrée. Des arrestations abusives et arbitraires ont eu lieu pour motif de dettes et d'autres faits civils ne pouvant pas donner lieu à une privation de liberté.

De nombreux cas de conflits fonciers ont été répertoriés en ce mois contrairement au mois précédent. Il y a lieu de noter que l'absence des titres de propriété due à l'inexistence des services des cadastres en milieux ruraux est une porte ouverte à toutes sortes de conflits fonciers difficiles à résoudre. Les protagonistes sont obligés de s'en remettre aux chefs coutumiers qui ne font pas toujours preuve d'impartialité dans leur jugement.

Enfin, en vue de prévenir les incidents de protection et d'apporter de réponses aux victimes, plusieurs actions comme le renforcement des capacités, les sensibilisations, le référencement des victimes pour la prise en charge (médicale, psychologique, turidique), les plaidoyers et les médiations ont été menées. Néanmoins, des efforts considérables restent à fournir pour promouvoir le respect des droits de l'Homme.